



RAPPEL Aux usagers du service de transfert de véhicules

Pour transférer votre véhicule de votre point de départ à votre point d'arrivée, vous devez prévoir :

- Un double de votre clé de véhicule (l'un pour vous et l'autre pour nous)¹
- Votre certificat d'immatriculation à laisser dans le véhicule
- Votre certificat d'assurance à laisser dans le véhicule

État du véhicule

Assurez-vous du bon état de votre véhicule, notamment de la batterie, des freins et des pneus. Tout véhicule jugé non sécuritaire ne sera pas transféré.

Vous devez nous informer de tout problème, bris ou particularité relatif au fonctionnement du véhicule lors de votre enregistrement à notre bureau.

Si votre véhicule ne peut démarrer parce que la batterie est déchargée et qu'il faut en faire le survoltage, des frais de 25\$ taxes incluses seront exigibles. Pareillement, s'il faut ajouter de l'essence au véhicule ou le recharger (véhicule électrique) pour en faire le transfert, des frais de 25\$ taxes incluses seront aussi exigibles, en sus du coût de l'essence ou de l'énergie.

La Traversée de Charlevoix ne pourra être tenue responsable d'éventuels dommages causés à un véhicule pendant qu'il est stationné au point de départ ou au point d'arrivée, ni pendant son transfert.

Si le véhicule subit un trouble mécanique lors du transfert, nous le ferons remorquer à vos frais au garage le plus proche. Si la réparation est mineure (200\$ et moins), nous le ferons réparer à vos frais. Si la réparation est majeure (plus de 200\$) nous tenterons de communiquer avec vous pour avoir votre approbation.

Logistique du service

Notre service consiste à ce que votre véhicule soit déplacé du point de départ au point d'arrivée et à temps pour la date de sortie convenue initialement lors de votre enregistrement. Le déplacement de votre véhicule sera effectué à un moment indéterminé pendant votre séjour selon la disponibilité de notre équipe.

Une fois votre séjour débuté, des frais de gestion d'un minimum de 25 \$ taxes incluses seront exigés pour tout changement de votre itinéraire entraînant une modification de la date ou du lieu souhaité pour la livraison de votre véhicule. De plus, nous ne pouvons garantir une livraison hâtive ou une modification de lieu de livraison à moins de 36h d'avis.

Dès votre repossession du véhicule, il est important de déterminer où est caché le double de clé (comme convenu à votre arrivée). Si vous ne parvenez pas à trouver les clés, vous devez nous en aviser avant de reprendre la route. Nous ne sommes pas responsables des clés perdues dans le cas contraire.

¹ Si vous ne possédez pas de double de clé de votre véhicule, nous conviendrons ensemble lors de votre enregistrement au bureau d'un endroit où cacher la clé sur le véhicule.